



Commune de Missy
Municipalité

Préavis n°05/2026 Au Conseil Général

Comptes et gestion 2025

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Municipalité a le plaisir de vous présenter son rapport sur les comptes et la gestion 2025. Ces comptes sont présentés pour la 1^{ère} fois au format MCH2.

Les principes régissant l'établissement des comptes annuels se trouvent en annexe.

Résultats de l'exercice

Le budget pour 2025 présenté par la Municipalité dans le préavis municipal PM05-2024 et adopté par le Conseil Général dans sa séance du 10 décembre 2024 prévoyait un excédent de charges de **CHF 36'628.-** (2.29% des recettes). A la clôture de l'exercice, on constate un excédent de produits de **CHF 147'134.26** (8.11% des recettes). Le capital passe ainsi de **CHF 1'007'803.40 à CHF 1'154'937.66.**

Voici la comparaison entre les comptes et le budget :

	Comptes 2025	Budget 2025	en +, en -	<i>Comptes 2024</i>
Total général des charges	1'665'789.40	1'632'958.00	-32'831.40	1'423'826.76
Total général des revenus	1'812'923.66	1'596'330.00	-216'593.66	1'342'980.67
Résultat final	147'134.26	-36'628.00	-183'762.26	-80'846.09

Compte de résultat par fonction

	<u>Comptes 2025</u>			<u>Budget 2025</u>	
	Charges	Revenus	Résultats	Charges	Revenus
0. Administration générale	247'485.27	91'290.20	-156'195.07	255'100.00	86'700.00
1. Ordre et sécurité publics, de	85'689.15	3'648.00	-82'041.15	88'000.00	3'600.00
2. Formation	226'305.96	1'600.00	-224'705.96	222'800.00	1'500.00
3. Culture, sport et loisirs, égli	63'138.88	100.00	-63'038.88	58'200.00	1'200.00
4. Santé	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
5. Prévoyance sociale	48'666.04	0.00	-48'666.04	40'800.00	0.00
6. Trafic et télécommunicatio	120'291.35	0.00	-120'291.35	107'000.00	0.00
7. Protection de l'environnem	275'921.59	203'018.14	-72'903.45	262'600.00	169'600.00
8. Economie publique	0.00	0.00	0.00	300.00	0.00
9. Finances et impôts	598'291.16	1'513'267.32	914'976.16	598'158.00	1'333'730.00
Totaux	1'665'789.40	1'812'923.66	147'134.26	1'632'958.00	1'596'330.00

Résultat échelonné

<u>Nature</u>	<u>Libellé</u>	<u>Comptes 2025</u>	<u>Budget 2025</u>	<u>Ecarts</u>	<u>Comptes 2024</u>
30	Charges de personnel	-177'682.29	-185'700.00		-188'539.00
31	Charges de biens et services et autres charges	-324'203.98	-329'900.00		-339'371.05
33	Amortissements du patrimoine administratif	-83'000.00	-78'600.00		-123'100.00
35	Attributions au fonds et financements spéciaux	-35'838.64	0.00		0.00
36	Charges de transfert	-1'034'513.65	-1'021'758.00		-754'213.84
37	Subventions redistribuées	0.00	0.00		0.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATIO (-)		-1'655'238.56	-1'615'958.00	0.00	-1'405'223.89
40	Revenus fiscaux	733'222.74	636'300.00		757'717.18
41	Patentes et concessions	150.00	200.00		2'674.60
42	Taxes et redevances	214'131.03	153'800.00		156'156.07
43	Revenus divers	6'890.03	7'900.00		8'415.08
45	Prélèvements sur les fonds et FS	1'545.68	33'000.00		53'585.39
46	Revenus de transferts	739'937.72	654'230.00		247'119.85
47	Subventions à redistribuer	0.00	0.00		0.00
TOTAL DES REVENUS D'EXPLOITATION (+)		1'695'877.20	1'485'430.00	0.00	1'225'668.17
RESULTAT D'EXPLOITATION		40'638.64	-130'528.00	0.00	-179'555.72
34	Charges financières (-)	-8'910.84	-17'000.00		-18'602.87
44	Revenus financiers (+)	115'406.46	110'900.00		117'311.51
RERESULTAT FINANCIER		106'495.62	93'900.00	0.00	98'708.64
RESULTAT OPERATIONNEL		147'134.26	-36'628.00	0.00	-80'847.08
38	Charges extraordinaires (-)	0.00	0.00		0.00
48	Revenus extraordinaires (+)	0.00	0.00		0.00
RESULTAT EXTRAORDINAIRE		0.00	0.00		0.00
RESULTAT TOTAL DU COMPTE DE RESULTATS		147'134.26	-36'628.00	0.00	-80'847.08

Révision des comptes

Les comptes 2025 ont été contrôlés en date du 21 avril 2026 par Fiprom.

La Municipalité a adopté les comptes dans sa séance du 11 mai 2025.

Charges non budgétées

Selon l'Art. 80 du Règlement du Conseil Général 2019 et l'art. 11 al.1 du RCom, Règlement sur la comptabilité des communes, la Municipalité ne peut engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles que jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités fixées par le Conseil au début de la législature (*Missy 2021-2026 CHF 25'000.-*). Al. 2 Ces dépenses sont ensuite soumises à l'approbation du conseil général.

Principales recettes non prévues au budget

1012.99	Evolutions de risques pour débiteurs douteux	CHF 27'363.00
71000.4240.00	Taxes uniques de raccordement EP	CHF 15'521.30
72000.4200.00	Taxes uniques de raccordement EC	CHF 11'792.00
72000.4200.10	Taxes uniques de raccordement EU	CHF 18'000.00
74100.4631.00	Subvention pour le ruisseau des Vaux	CHF 5'095.55
93000.xxxx	Péréquation, différence acomptes et final	<u>CHF 76'300.00</u>
Au total		CHF 154'071.85

Attributions aux financements spéciaux

71000.3510.00	Attribution à la réserve - Service des eaux	CHF 17'711.20
72000.3510.00	Attribution à la réserve - Epuration	CHF 18'127.44

Prélèvements aux financements spéciaux

73000.4510.00	Prélèvement à la réserve – Déchets urbains	CHF 1'545.68
---------------	--	--------------

Personnel communal et auxiliaire

La Municipalité remercie les employés communaux ainsi que le personnel auxiliaire pour leur travail en 2025 au service de la population :

- Mme Yannick Michel, secrétaire
- M. Philippe Jean-Mairet, boursier
- Mme Annick Rochat
- M. Arnaud Blanc
- M. François Riesen
- M. Charles Thévoz.

La répartition des salaires auxiliaires a été faite en fonction des heures enregistrées pour chacune des fonctions.

Municipalité

La Municipalité a siégé lors de 39 séances ordinaires.

La Municipalité a présenté les préavis ou rapports municipaux suivants au Conseil général :

- PM 01-2025 Comptes et gestion 2024
- PM 02-2025 Arrêté d'imposition 2026
- PM 03-2025 Révision des statuts de l'ASIPE
- PM 04-2025 Budget 2026

Dossiers en cours :

- Revitalisation de la Petite Glâne
- Révision du PGA

Statistiques diverses

<u>Population</u>	2025	2024	2023
Population au 31.12	379	381	379
Naissances	3	4	2
Décès	4	7	3
<u>Police des constructions</u>			
Permis de construire et autorisations délivrées	10	20	12
Permis d'habiter	23	1	5
<u>Ordures ménagères et déchets</u>			
Ordures ménagères, en tonnes	19.4	16.31	20.14
Déchets encombrants	1.86	1.70	2.13
Biodéchets	27.5	20.84	15.43
Papier	20.6	16.39	18.53

Les variations importantes entre le budget et les comptes sont commentées ci-dessous :

0 - ADMINISTRATION GENERALE

01100 - Législatif

01100.3000.00 Salaires autorités – Conseil général, commissions.

La séance du 18 mars 2025 a été annulée et seuls quatre préavis Municipaux ont été présentés.

01200 - Exécutif

01200.3130.00 Manifestations

La séance des trois communes de Grandcour, Chevroux et Missy a eu lieu à Missy en 2025. Le montant de CHF 930.- doit encore être partagé entre les trois communes. Une séance du comité de l'EPARSE a également eu lieu à Missy, CHF 377.-.

02100 – Administration des finances et des contributions

02100.3181.00 Pertes sur créances effectives, impôts

Ce compte remplace le 02100.3410.00, le code 3410 concerne les pertes sur placements financiers.

02200 – Services généraux, administration

02200.3050.00 Charges AVS, AI, APG, AC et frais administratifs

Le passage de l'archiviste du statut de personnel dépendant à indépendant diminue les charges sociales pour la commune.

02201 – Service généraux

02201.3162.00 Primes de leasing opérationnel – Photocopieur

Le leasing est terminé et la commune est devenue propriétaire de la photocopieuse.

02240 – Bâtiment communal

022400.4470.01 Loyer de biens-fonds PA – Ancienne poste

La location de l'ancienne poste n'était pas encore prévue lors de l'établissement du budget 2025.

1 – ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE

11101 – Police cantonale

11101.3611.00 Part aux cantons et concordats - Réforme policière

Voir tableau général des calculs de péréquation en page 10

15000 – Service du feu, organisation régionale

15000.3149.00 **Entretien d'autres immobilisations corporelles - Matériel, hydrantes**

L'entreprise Hinni a effectué une révision importante de plusieurs bornes hydrantes.

16200 – Abri PC

16200.3900.71 à 16200.3910.73 Imputations internes

Avec MCH2, la couverture des services des eaux, des collecteurs et de l'épuration doit être autofinancée à 100 %. Comme ce n'est pas aux consommateurs d'eau de financer l'eau utilisée par la commune pour ses bâtiments ou pour le terrain du FC, la Municipalité a décidé de facturer à l'interne l'eau consommée pour ses propres besoins. Pour 2025, les compteurs n'ont été relevés qu'en fin d'année et donc la consommation d'eau a été estimée. En 2026 la consommation effective pourra être facturée.

Cette explication est également valable pour les fonctions 02240 Bâtiment communal et 34100 Buvette et terrain du FC.

2 – FORMATION**Associations scolaires :**

ASIPE, association scolaire intercommunale de Payerne et environs, concerne les communes de Chevroux, Corcelles, Grandcour, Missy, Payerne, Trey, Valbroye, Villarzel, Henniez, (Secondaire uniquement) Champtauraz et Treytorrens.

La répartition des coûts s'effectue de la manière suivante :

- pour une demie en proportion de la population au 31.12.2025
- pour une demie en fonction des élèves fréquentant les classes des établissements

		Répartition des coûts			2025		2024		
Parascolaire		Habitants			379	23'408.55	384	22'659.85	
		Elèves			41		39		
Primaires	7'466'104	Habitants	20'644	180.83	379	68'534.53	143'708.96	384	124'928.12
		Elèves	2'036	1'833.52	41	75'174.43		39	
Secondaires	2'047'825	Habitants	20936	48.91	379	18'535.67	48'031.10	384	55'390.21
		Elèves	729	1'404.54	21	29'495.42		19	

Evolution des coûts par élève et par habitant ces quatre dernières années :

Prmaires	/ élève	/ habitant	Secondaires	/ élève	/ habitant
2021	127.48	1'368.69	2021	47.69	1'445.42
2022	139.12	1'476.84	2022	58.24	1'640.91
2023	127.40	1'317.04	2023	53.27	1'551.99
2024	159.12	1'628.69	2024	59.22	1'718.40

3 – CULTURE, SPORTS ET LOISIRS, EGLISE

34100 – Buvette et terrain du FC

34100.3900.71 à 34100.3910.73 Imputations internes

Même commentaire que pour l'Abri PC.

35000 – Temples et églises

35000.3300.00 Amortissement réfection église de Missy

Les travaux de réfection des façades de l'église ont été terminés en 2025, selon les principes adoptés l'amortissement aurait dû débuter en 2026, par erreur, le boursier communal a déjà prévu cet amortissement dans la liste des amortissements 2025 adoptés par la Municipalité en date du 26 janvier 2026.

35000.3612.01 Frais de cultes Ressudens

Ce compte comprend les frais de cultes à Ressudens, chauffage et conciergerie, les frais d'organiste avec virtuosité pour Ressudens et Missy, les frais de paroisse de langue allemande ainsi que les frais de paroisse catholique de Payerne.

4 - SANTE

5 – PREVOYANCE SOCIALE

54500 – Prestations aux familles

54500.3612.01 ARAJ rattrapage exercice précédent

Une facture concernant un solde de charges pour 2024 a dû être comptabilisée en 2025. On constate une forte augmentation des coûts d'année en année.

6 – TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS

61500 – Routes communales

61500.3141.00 Entretien des routes

Une réparation importante des routes a été effectuée, taconnage, par lance thermique, pour un montant de CHF 11'566.70.

61500.3141.10 Entretien des routes - Aménagement des chemins AF

Un tronçon de chemin AF a été effectué pour un montant de CHF 13'766.30.

7 – PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**71000 – Approvisionnement en eau**71000.4200.00 Taxes uniques EP

La facturation de taxes uniques est totalement imprévisible et irrégulière, donc aucun montant ne figure au budget.

72000 – Traitement des eaux usées72000.4200.00 Taxes de compensation - Taxes uniques de raccordement EC

Idem que pour le compte 71000.4200.00.

72000.4200.10 Taxes de compensation - Taxes uniques EU

Idem que pour le compte 71000.4200.00.

79001 – Service de l'urbanisme79001.3130.02 Prestations de services de l'AISTBV

L'AISTBV facture aux commune une part de frais fixes selon le nombre d'habitants et une part pour les prestations réellement effectuées pour chaque commune. Pour Missy en 2025 les frais concernent la requalification de la route, réfection de l'église de Missy, une source communale sur la commune de Vallon, le SIT (Système d'information du territoire), le suivi de divers réseaux d'eau, éclairage public et principalement la police des constructions. Une partie des ces frais est refacturées lors de la délivrance de permis de construire ou d'habiter (Voir compte 79001.4200.00).

8 – ECONOMIE PUBLIQUE82000.3145.00 Entretien de la forêt

Aucun frais en 2025.

9 – FINANCES ET IMPÔTS**91000 - Impôts**

Evolution des impôts liés au taux plus les impôts fonciers, droits de successions et mutations.

91000	Impôts	2025	2024	2023	2022	2021	2020
4000	Impôt sur le revenu, personne physiques	501'689	531'449	505'758	462'205	440'904	490'051
4001	Impôt sur la fortune, personnes physiques	72'533	119'648	78'519	75'295	67'536	58'056
4002	Impôt à la source, personnes physiques	17'590	16'861	11'835	10'204	21'348	14'088
4008	Impôts personnel fixe	2'110	2'070	2'190	2'190	2'230	2'220
4009	Impôt récupéré après défalcation, personnes physiques	27'363	318	19'574	0	515	290
4010	Impôt sur le bénéfice, personnes morales	6'047	4'301	2'414	4'531	5'655	3'496
4011	Impôt sur le capital, personnes morales	1'247	1'187	1'171	462	362	407
4019	Impôt complémentaire sur les immeubles, personnes morales	1'460	1'460	1'460	1'305	1'305	1'305
4021	Impôt fonciers	55'815	55'136	55'104	53'715	52'744	51'710
4023	Droits de mutation	44'969	22'715	23'719	32'995	8'422	25'626

93000 – Péréquation financière et compensation des charges

<u>Ancienne péréquation</u>			
<u>Calculs de péréquation, police et cohésion sociale</u>			
		2024	2023
Péréquation directe			
220.351.02	Alimentation (Charge)	-203'748.00	-167'782.00
220.451.01	Population (Produit)	51'042.00	49'448.00
	Solidarité des communes	167'550.00	206'142.00
	Dépenses thématiques *	0.00	4'000.00
	Total net de péréquation	14'844.00	91'808.00
Facture policière			
	Communes délégatrices	-19'074.00	-14'526.00
	Répartition du solde	-11'669.00	-9'387.00
	Total de la facture policière	-30'743.00	-23'913.00
Participation à la cohésion sociale			
	Prélèvements conjoncturels	-22'129.00	-12'293.00
	Solde réparti en points d'impôt	-114'668.00	-110'384.00
	Total de la cohésion sociale	-136'797.00	-122'677.00
	Synthèse des montants de péréquation	-152'696.00	-54'782.00

<u>Nouvelle péréquation NPIV 2025</u>			
	<u>Comptes</u>	<u>Acomptes</u>	<u>Différences</u>
Revenu fiscal standardisé / hab - VD	3'463	3'291	
<i>Missy</i>	<i>1'662</i>	<i>1'564</i>	
Péréquation des ressources			
Solidarité principale	545'991	520'915	25'076
Dotation minimale	5'260	6'149	-889
Prélèvements conjoncturels	62'007	59'870	2'137
Total péréquation des ressources	613'258	586'934	26'324
Péréquation des besoins structurels			
Surface	1'197	565	632
Altitude, déclivité	0	0	0
Éléves pondérés	93'753	44'731	49'022
Total besoins strucutrels	94'950	45'296	49'654
Compensation des villes			
Couche population	-175'975	-173'004	-2'971
Déficit trafic urbain	-38338	-43'980	5'642
Total compensation des villes	-214'313	-216'984	2'671
Compensation transitoire			
	0	0	0
Cohésion sociale			
Répartition par habitant	-369'004	-365'874	-3'130
Total cohésion sociale	-369'004	-365'874	-3'130
Facture policière			
Socle sécuritaire commun (35%)	-11'400	-11'580	180
Communes délégatrices (65%)	-43'546	-44'147	601
Total facture policière	-54'946	-55'727	781
Total péréquations	69'945	-6'355	76'300

96300 – Bâtiment des régents

96300.3431.00 Entretien courant biens fonds PF - Bâtiment des régents

Une modification importante des installations électriques a été effectuée pour un montant de CHF 5'736.05.

**Bilan de la commune de Missy
au 31 décembre 2025**

1 - ACTIF**101 – Créances**

1012.99 Créances fiscales (MCH1 = Risque débiteurs douteux)

Sous MCH2 nous avons l'obligation de comptabiliser l'évolution des risques sur débiteurs, à fin 2025 les risques calculés par l'ACI ont diminué de CHF 27'363.-.

108 – Immobilisations corporelles PF

Selon les principes régissant les comptes annuels de la commune de Missy, le patrimoine financier n'est pas amorti.

1080.00	Terrains	405'000.00
1080.01	Terrain à bâtir en l'Ecrua	1.00
1080.03	Equipement PQ En l'Ecrua	1.00

14 Patrimoine administratif (PA)**Liste des amortissements du PA :**

<u>Compte</u>		<u>Titre</u>	<u>Montant</u>
16202.3300.00	1406.02	Amortissement génératrice pour le PRU	500.00
35000.3300.00	1404.06	Amortissement réfection façades de l'église	4'400.00
34100.3300.00	1406.02	Amortissement tracteur tondeuse	1'000.00
79000.3320.00	1429.00	Amortissement extra PGA poursuite de révision	6'200.00
61500.3300.00	1401.00	Amortissement route du village	33'000.00
61500.3300.01	1401.01	Amortissement route PQ "En l'Ecrua"	5'000.00
61500.3300.10	1406.02	Amortissement tracteur tondeuse	500.00
61500.3300.30	1403.10	Amortissement assainissement éclairage public	5'500.00
61510.3300.00	1403.00	Amortissement place du village	20'000.00
34200.3300.00	1406.01	Amortissement réaménagement place de jeux	5'400.00
32900.3300.00	1406.02	Amortissement tracteur tondeuse	500.00
71000.3300.01	1403.02	Amortissement réseau d'eau PQ "En l'Ecrua"	1'000.00
Total des amortissements			83'000.00

Evolution des objets figurant au bilan :

1401 – Routes et voies de communication PA

1401.00	Réfection route du village	Solde au 01.01	41'000.00
		Investissement	0.00
		Amortissement	-33'000.00
		Solde au 31.12	8'000.00

1401.01	Réseau route PQ "En l'Ecrua"	Solde au 01.01	69'000.00
		Investissement	0.00
		Amortissement	-5'000.00
		Solde au 31.12	64'000.00

1403 - Ouvrages de génie civil PA

1403.00	Aménagement place du village	Solde au 01.01	137'259.30
		Investissement	0.00
		Amortissement	-20'000.00
		Solde au 31.12	117'259.30

1403.02	Réseau d'eau PQ "En l'Ecrua"	Solde au 01.01	11'000.00
		Investissement	0.00
		Amortissement	-1'000.00
		Solde au 31.12	10'000.00

1403.10	Eclairage public	Solde au 01.01	0.00
		Investissement	54'408.90
		Amortissement	-5'500.00
		Solde au 31.12	48'908.90

1404 – Bâtiments PA

(1407)1404.06	Eglise de Missy	Solde au 01.01	56'207.25
		Investissement	32'246.50
		Amortissement	-4'400.00
		Solde au 31.12	84'053.75

1406 – Biens meubles PA

1406.01	Réaménagement place de jeux	Solde au 01.01	37'027.80
		Investissement	0.00
		Amortissement	-5'400.00
		Solde au 31.12	31'627.80
1406.02	Tracteur tondeuse et génératrice	Solde au 01.01	15'464.00
		Investissement	0.00
		Amortissement	-2'500.00
		Solde au 31.12	12'964.00

1427.01 PGA Poursuite de révision - 1429 Autres immobilisations incorporelles PA

1427.01	PGA poursuite de révision	Solde au 01.01	86'570.61
		Investissement	2'006.00
		Subventions reçues	-37'763.80
		Solde au 31.12	50'812.81
1429.00	PGA poursuite de révision	Transfert	50'812.81
		Amortissement planifié	-6200.00
		Solde au 31.12	44'612.81

2 – PASSIF**29 – Capital propre**

2900 – Financements spéciaux

Voici l'évolution des fonds de réserves en 2025 :

2900.00	Fonds de réserve - Service des eaux	Solde au 01.01	35'982.51
		Attribution	17'711.20
		Prélèvement	0.00
		Solde au 31.12	53'693.71
2900.01	Fonds de réserve - Ordures et déchets urbains	Solde au 01.01	462.20
		Attribution	0.00
		Prélèvement	-1'545.68
		Solde au 31.12	-1'083.48
2900.02	Fonds de réserve - Egouts, épuration	Solde au 01.01	30'583.01
		Attribution	18'127.44
		Prélèvement	0.00
		Solde au 31.12	48'710.45

Conformément au préavis PM03-2024 Ajustement du bilan pour le passage à MCH2, les anciens fonds de réserve ci-dessous ont été transférés dans le compte 2940.01 Réserve de politique budgétaire.

2910.00	Fonds de réserve pour investissements futurs		450'000.00
2910.01	Fonds réserve participation SI En l'Ecrua		50'000.00
2910.02	Fonds d'entretien des routes SAF (AR 39)		27'351.75
2940.01	Réserve de politique budgétaire	Solde au 31.12	527'351.75

299 – Excédent (+) ou Découvert (-) Sous MCH1 9290 CAPITAL**2999.00 Résultat cumulé des années précédentes (CAPITAL)**

Solde au 01.01	1'007'803.40
Excédent de l'exercice	147134.26
Déficit de l'exercice	
Solde au 31.12	1'154'937.66

ETAT DES DETTES

La situation a évolué comme suit :

	2025	2024	2023	31.12.2022	31.12.2021	31.12.2020
Emprunts - Bilan - 921 -923	733.33	733.33	150'733.33	490'733.33	540'733.33	590'733.33
Nbr habitants	379	384	377	386	366	368
Dette brute par habitant	1.93	1.91	399.82	1'271.33	1'477.41	1'605.25

La dette brute n'a pas évolué en 2025.

Etat de l'endettement :

Bilan 2024 passé sous MCH2

	Codes		2025	2024
Endettement brut	200	Engagements courants	119'364.81	92'001.89
	204	Passifs de régularisation	3'520.00	128'849.66
	206	Emprunts moyen et long terme	0.00	0.00
		Total	122'884.81	220'851.55
- Disponibilités	100	- Disponibilités	-471'820.84	-219'659.61
	101	- Débiteurs	-357'232.38	-238'807.46
	104	- Actifs de régularisation	-46'465.45	-46'495.08
	107	- Placements financiers	-205'281.00	-405'865.74
	108	- Immobilisations corporelles PF	-405'002.00	-405'002.00
Patrimoine affecté	1403.02	- Patrimoine affecté	-10'000.00	-11'000.00
Endettement net			-1'372'916.86	-1'105'978.34
Habitants			379	384
Endettement net / habitant			-3'622.47	-2'880.15
Endettement des associations			639'253.00	603'195.03
Endettement net total			-733'663.86	-502'783.31

La dette nette étant négative, on ne peut pas parler d'endettement mais de fortune nette.

D'autres méthodes d'analyses de l'endettement excluent les terrains et bâtiments du patrimoine financier, la raison étant que le processus de réalisation est long et compliqué et l'estimation de ces biens peut ne pas correspondre à la réalité.

Plafond d'endettement – Cautionnements - Associations de communes

La Constitution vaudoise du 14 avril 2003 a introduit la notion de plafond d'endettement. Le plafond d'endettement net a été fixé par le Conseil Général dans sa séance du 15 décembre 2021 à **CHF 1'700'000-** pour les années 2021 à 2026 (voir préavis municipal n° 10-2021).

Les cautionnements sont soumis aux mêmes règles d'application. Le plafond de cautionnement est compris dans le plafond d'endettement net.

Quotes-parts dans les associations intercommunales pour la commune de Missy :

- ARAS	En%	0.8	Dette brute	CHF 4'258	Dette nette	CHF- 10'943
- ASIPE	En%	2.04		CHF 633'054		CHF 567'635
- SDIS	En%	1.23		CHF 95'271		CHF 82'721
- ORPC Broye-Vully		0.8		CHF 1'202		CHF - 160
Total				CHF 728'325		CHF 639'253

A fin 2025, l'endettement **net total**, qui comprend les cautionnements, se monte à : **CHF -733'663.86**.

Le plafond d'endettement de la commune de Missy est respecté.

Tableau des indicateurs financiers – Annexe 9

Taux d'endettement net (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
-105%	-62%	-65%	-58%	-55%	-71.0%
<p>< 100% : bon 100% – 150% : acceptable 150% – 200% : mauvais > 200% : problématique</p>		<p>La différence entre les engagements de la commune et son patrimoine financier représente sa dette nette ou, si négative, sa fortune nette. Il est tenu compte des dettes nettes des associations de communes. Afin de déterminer si la dette nette d'une commune est supportable, celle-ci est rapportée à ses revenus fiscaux retraités pour tenir compte des effets redistributifs de la péréquation.</p>			
<p>Commentaire:</p>					

Degré d'autofinancement (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
100.0%	-7.0%	228.0%	418.0%	169.0%	215.0%
<p>≥ 100% : optimal 80% – 100% : acceptable à bon 50% – 80% : insuffisant < 50% : problématique</p>		<p>Indique la part des investissements nets de la commune financée directement par la marge d'autofinancement provenant de son exploitation annuelle.</p>			
<p>Commentaire:</p>					

Degré de couverture de charges (%)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2023 - 2025
111.1%	94.3%	107.2%	107.3%	107.2%	104.5%
<p>≥ 100% : pas d'excédent de charges 99% – 99,9% : acceptable 95% – 99% : insuffisante < 95% : problématique</p>		<p>Indique le rapport entre revenus et charges courantes. Selon la « règle d'or » de la gestion financière, revenus et charges courantes devraient s'équilibrer à moyen terme. À la différence des autres indicateurs, la moyenne est calculée sur 3 ans.</p>			
<p>Commentaire:</p>					

Taux d'autofinancement (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
14.6%	-0.9%	12.0%	12.0%	11.6%	10.2%
<p>> 10% : bon 6% – 10% : suffisant 3% – 6% : insuffisant < 3% : mauvais</p>		<p>Indique la part des revenus courants qu'une collectivité publique peut utiliser pour financer ses investissements, c'est-à-dire sans recourir à l'emprunt.</p>			

Commentaire:

Proportion des investissements (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
2.2%	9.9%	5.6%	3.2%	7.2%	5.6%
> 20% : élevée 10% – 20% : moyenne 5% – 10% : faible < 5% : très faible		Indique l'intensité de l'effort d'investissement déployé par la collectivité publique.			
Commentaire:					

Dettes brutes par rapport aux revenus (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
44%	45%	64%	87%	91%	64%
< 100% : bon 100% – 150% : acceptable 150% – 200% : mauvais > 200% : problématique		Renseigne sur la part des revenus courants qui serait nécessaire pour amortir complètement la dette brute de la collectivité publique. Il est tenu compte des dettes brutes des associations de communes.			
Commentaire:					

Part des charges d'intérêts (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
-0.2%	-0.9%	-0.7%	-0.7%	-0.7%	-1%
< 2% : bonne 2% – 5% : acceptable 5% – 8% : forte > 8% : mauvaise		Indique quelle proportion des revenus courants est affectée au paiement des charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre budgétaire est élevée.			
Commentaire:					

Part du service de la dette (en %)

MCH2	MCH1	MCH1	MCH1	MCH1	
2025	2024	2023	2022	2021	2021 - 2025
4.4%	4.3%	4.6%	4.5%	4.2%	4.4%
< 5% : faible 5% – 10% : acceptable 10 – 15% : élevée > 15% : excessive		Indique dans quelle mesure le service des intérêts et ses amortissements grèvent les revenus courants. Une part élevée résulte en un amoindrissement de la marge de manœuvre budgétaire.			

ESTIMATION DU PATRIMOINE

Estimation fiscale et valeur incendie des immeubles communaux :

N°	ECA	Lieu-dit	Terrain	Bâtiment	Valeur incendie
6		Grands Champs	9'500.00		
25	46	Rte de St-Aubin 11 - Eglise			1'237'577.60
27	150	Rte de St-Aubin 5 – Grande salle		305'000.00	1'513'160.00
	55	Chemin de Rochette 8			975'420.00
	54				1'039'940.00
39-1	209	Abri collectif			1'270'080.00
51		Les Grands Vergers	2'000.00		
80	105	Rte des Vernettes 2		400'000.00	1'722'504.00
171	133	L'Ecrue – Stand de tir		32'000.00	127'260.00
176		Le Chêne	13'000.00		
192		Les Pièces	1'000.00		
202		Partie Deçà	1'000.00		
217		Le Paquier Deçà	7'500.00		
218		Le Paquier Deçà	15'000.00		
231		Les Eterpis	38'000.00		
234	206	Le Paquier Delà – Vestiaire et buvette	24'000.00		597'140.00
240		Partie Delà	60'000.00		
246		Le Grand Marais	75'000.00		
247		Le Grand Fil	90'000.00		
	8	Couvert de fontaine			56'000.00
	223	Garages privés – Bureau déchetterie			48'180.00
	266	Couvert de fontaine			44'800.00
	283	Ciblerie du stand de tir			69'280.00
	284	Pavillon de jardin Rochette 8			46'890.00
3087		Les Sept Petits (Corcelles)	25'000.00		
Sommes			361'000.00	737'000.00	8'748'231.60
Total EF			1'098'000.00		

ETAT DES TITRES

Désignation		Valeur nominale	Nbr	Total Nominal CHF	Valeur cours	Valeur CHF
Banque Raiffeisen	Parts sociales	200.00	1	200.00	NC	200.00
Abattoir Avenches	Parts sociales	1'000.00	2	2'000.00	NC	2'000.00
Sucrierie d'Aarberg	Action nom. CHF	10.00	28	280.00	18.90	529.20
SAIDEF	Action nom. CHF	40.00	293	11'720.00	NC	11'720.00
Navigation, lacs Neuchâtel, et Morat	Action nom. CHF	1.0	40	40.0	NC	40.00
SI En L'Ecrua SA	Action nom. CHF				NC	205'000.00
	Total			14'240.00		219'489.20

NC = Non coté

Conclusion

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

- Vu le préavis n° 05/2026 de la Municipalité ;
- Ouï le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de ce préavis ;
- Ouï le rapport de l'organe de révision ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'approuver la gestion de la Municipalité en 2025 ;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2025 ;
- d'en donner décharge au boursier communal, à la Municipalité et à la commission de gestion.

Veillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, l'expression de nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



O. Thévoz

La secrétaire :



A. Iorizzo

Municipal responsable : M. Olivier Thévoz, finances

Approuvé en séance de municipalité le 11 mai 2025